

## **LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 20 juin 2023 portant création du Diplôme Universitaire COORDINATION ET ORGANISATION DES FLUX AUX URGENCES (COFU)

Vu l'avis émis par la commission de la Formation et de la vie universitaire en séance du 29 juin 2023

Vu l'avis émis par le conseil d'Administration en sa séance du 04 juillet 2023

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de Santé

### **ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire COORDINATION ET ORGANISATION DES FLUX AUX URGENCES (COFU)

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur YORDANOV Youri (PU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :


Professeur BEAUNE Sébastien (PU-PH)  
Professeur FERAL-PIERSENS Anne-Laure (PU-PH)  
Docteur THIEBAUD Pierre-Clément (PH)  
Docteur WARGON Mathias (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 23 mai 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU